



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 26 juin 2017

Rémi FRAISSE

Halte à l'impunité de la police !

La violence de l'Etat, la partie visible de toutes les violences structurelles de notre société, se trouve aujourd'hui confortée par le parquet de Toulouse qui a requis un non-lieu, donc l'extinction des poursuites, dans le cadre du décès de Rémi Fraisse survenu le 26 octobre 2014 sur le site du barrage de Sivens lors d'un assaut des gendarmes.

Rémi, militant écologiste de 21 ans, a été tué par un tir de grenade offensive. Etait-il une menace au point de mourir ? L'enquête et les constatations ont démontré que des erreurs avaient été commises et pourtant, si on écoute le Procureur de la République, ce crime devrait rester impuni et il n'y aurait de procès en responsabilité des représentants de l'Etat et de la gendarmerie ...

Un véritable déni de justice ! Une décision politique !

Pour la Fédération SUD-Rail, dans la continuité des décisions injustes des violences subies par les militants syndicaux lors des mobilisations du printemps 2016, cette demande de non-lieu confirme une justice politique et à 2 vitesses, où les abus des forces de l'ordre restent impunis, encouragés ou manipulés par les gouvernants.

SUD-Rail dénonce les mesures répressives utilisées par les gouvernements successifs contre tout mouvement social, tels les manifestations contre la loi Travail, les ZAD, ou les exactions policières à Calais.

L'assassinat de Rémi ne doit pas rester impuni, pour ses parents, pour ses amis, pour tous les militants et sympathisants des causes qui lui tenaient à cœur, la justice doit renvoyer les responsables publics devant les tribunaux !

Ensemble, exigeons que justice soit faite, qu'elle joue son rôle et qu'elle poursuive tous les abus policiers ainsi que la violence étatique !

Les militants ne sont pas des cibles !